

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 6 avril 2017

n°3

page 1/1

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C: PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, E. AUDEBERT, L BRARD.

POUVOIRS (8) : C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants de la commune pour les conseils d'écoles

L'article D411-1 du code de l'éducation prévoit la composition des conseils d'écoles auxquels participent notamment deux élus : d'un part, le maire ou son représentant et, d'autre part, un conseiller désigné par le conseil municipal.

Suite à la démission de Chantal PETIT, qui siégeait au groupe scolaire LAVOISIER, il est nécessaire de la remplacer en désignant un nouveau représentant.

* * * * *

VU l'article D411-1 du code de l'éducation relatif à la composition du conseil d'école,

VU la délibération n°6 du conseil municipal du 17 avril 2015 désignant les représentants de la commune au sein des conseils d'écoles, et la délibération n°14 du 23 juin 2016 portant modification;

CONSIDERANT la nécessité pour le conseil municipal de désigner un nouveau conseiller municipal pour siéger au conseil d'école du groupe scolaire LAVOISIER,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide de désigner Madame Nelly CASSAN-FAUX comme représentante de la commune au sein du groupe scolaire LAVOISIER.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

18 AVR. 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 18/04/2017